

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 juin 2012 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Mario St-Charles, Suzette Bigras, Tom Whitton  
Guillaume Bouvrette, Nathalie Chayer, James McAllister

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h34. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-06-14.168

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Dépôt des rapports financiers et des vérificateurs pour l'exercice financier 2011**

---

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Finances et trésorière dépose les rapports suivants au conseil ;

- Rapport financier de la Ville de Deux-Montagnes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 ;
- Rapport des vérificateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

Présentation par monsieur Claude Théorêt, de RCGT, du rapport financier.

**1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2012**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2012, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-06-14.169

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Demande de report du projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération de soccer du Québec

CONSIDÉRANT les investissements que les villes ont faits depuis 10 ans dans les infrastructures de soccer sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que les villes sont propriétaires de ces infrastructures et qu'elles doivent en assumer l'entretien et les modifications afin qu'elles demeurent sécuritaires à la pratique du sport ;

CONSIDÉRANT le rôle important des bénévoles / citoyens dans le déploiement de la pratique du soccer au Québec ;

CONSIDÉRANT le rôle important des municipalités au support du travail des bénévoles au sein des différentes structures de soccer au Québec ;

CONSIDÉRANT le projet de modification des formats de jeux de soccer au Québec par la Fédération québécoise de soccer déposé au Conseil d'administration du mois de mars 2012, pour lequel une décision doit être prise dans les prochains mois sans consultation des différentes villes ;

CONSIDÉRANT les impacts possibles, mais pas encore évalués par les différentes villes ;

CONSIDÉRANT les impacts pour le soutien aux associations par les villes ;

CONSIDÉRANT que le partenariat municipal avec les organismes associatifs est indispensable pour l'organisation du loisir sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT l'exigence que les villes ont de faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2012-06-14.170

DE DEMANDER à la Fédération de soccer du Québec de reporter d'un (1) an la décision relative à la modification des formats de jeux afin d'analyser les impacts financiers que les villes auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures ;

DE MANDATER l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) d'agir à titre d'intermédiaire dans l'analyse des impacts directs et indirects pour les différentes villes et qu'au terme de cette analyse, les villes puissent

faire partie intégrante de la décision de la Fédération de soccer du Québec ;

DE TRANSMETTRE cette résolution à l'Association régionale de soccer des Laurentides afin d'intervenir dans ce dossier ;

DE TRANSMETTRE cette résolution à l'équipe de soccer SHAMROCKS de Deux-Montagnes, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'à chaque municipalité de la MRC de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**2.2 Dépôt du rapport d'implantation du Programme d'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, la ville doit faire rapport d'implantation ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2012-06-14.171

D'ADOPTER le rapport d'implantation du Programme d'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, daté de juin 2012.

**ADOPTÉE**

**2.3 Entente avec Tricentris, Centre de Tri, pour la collecte sélective des matières recyclables**

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à la Loi sur les cités et villes, que Tricentris en est un ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-06-14.172

DE SIGNER avec Tricentris, centre de tri, l'entente pour la collecte sélective des matières recyclables, pour une période de 5 ans, et ce,

jusqu'au 13 avril 2017 : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente.

### ADOPTÉE

#### **2.4 Appui – Projet d'engagement de la FCM dans le programme Partenaires dans la protection du climat**

---

CONSIDÉRANT que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a conclu en 2007, dans son quatrième rapport d'évaluation, que de nouvelles preuves plus concluantes démontrent que la majorité du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est attribuable à l'activité humaine ;

CONSIDÉRANT que le GIEC conclut que l'influence de l'activité humaine sur le climat a sans doute contribué à la hausse du niveau des océans au cours de la dernière moitié du 20<sup>e</sup> siècle, à la transformation des modèles de température et de vent, à l'augmentation des risques de canicule et de l'étendue des terres frappées par la sécheresse depuis 1970, et à l'accroissement de la fréquence des précipitations abondantes ;

CONSIDÉRANT que le scénario du GIEC (SRES 2000) prévoit une augmentation des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) de 25 à 90 % entre 2000 et 2030 ;

CONSIDÉRANT que le GIEC constate que le réchauffement attribuable à l'activité humaine peut entraîner des impacts majeurs et irréversibles, selon le rythme et l'ampleur des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que le GIEC anticipe que les changements climatiques auront les impacts suivants en Amérique du Nord au cours du prochain siècle :

- Diminution du couvert de neige, augmentation des inondations hivernales, réduction des crues d'été dans les montagnes de l'ouest et concurrence accrue pour les ressources hydriques ;
- Augmentation de 5 à 20 % du rendement des cultures non irriguées avec des variations importantes selon les régions, et pression accrue sur les cultures approchant leur température maximale viable ou tributaire de sources d'eau très sollicitées ;
- Augmentation du nombre, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur dans les villes déjà touchées par la canicule et impacts potentiels sur la santé publique ;
- Pressions accrues sur les collectivités et les habitats côtiers sous l'effet des interactions entre les changements climatiques, le développement et la pollution ;

CONSIDÉRANT que les émissions de GES (dioxyde de carbone, méthane, oxyde d'azote) provenant de la combustion du charbon, du pétrole et du gaz naturel, de la coupe des arbres ainsi que du déboisement pour l'agriculture et le développement sont les principales causes des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que la *Déclaration des maires et dirigeants municipaux sur les changements climatiques de 2005* affirme la nécessité d'une lutte et d'une direction conjointes et globales contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que les investissements municipaux dans l'amélioration éconergétique des bâtiments, les systèmes énergétiques

communautaires, la conservation de l'eau, les technologies des énergies renouvelables, la réduction des déchets, la récupération des gaz d'enfouissement, la gestion des parcs de véhicules, les transports en commun et d'autres mesures responsables aident à réduire les coûts d'exploitation, à maintenir les services communautaires, à protéger la santé publique et à favoriser le développement viable des collectivités, tout en réduisant les émissions de GES qui contribuent aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI (Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable) ont mis sur pied le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) dans le but de fournir une tribune pour permettre aux gouvernements municipaux de partager leurs connaissances et leurs expériences en matière de réduction des émissions de GES ;

CONSIDÉRANT que plus de 200 gouvernements municipaux canadiens représentant plus de 75 % de la population se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES des activités municipales et des activités de leur collectivité dans le cadre du programme PPC;

CONSIDÉRANT que les participants au programme PPC s'engagent à viser une réduction des émissions de GES de l'ordre de 20 % par rapport aux niveaux de 2000 dans les activités municipales et de l'ordre de 6 % par rapport aux niveaux de 2000 pour l'ensemble de la collectivité dans un délai de 10 ans après avoir adhéré au programme PPC;

CONSIDÉRANT que le programme PPC repose sur un cadre en cinq étapes, soit l'établissement d'un inventaire et des prévisions des GES, l'établissement d'une vision assortie de cibles de réduction en ce qui a trait aux GES, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre de ce plan et le suivi des résultats;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2012-06-14.173

QUE la municipalité de Deux-Montagnes communique à la FCM son intention de participer au programme PPC et son engagement à respecter le cadre en cinq étapes du programme ;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC :

Employé municipal : Martin Angers

Élu municipal : Mario St-Charles

**ADOPTÉE**

**2.5 Versement d'aide financière en vertu du «*Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*»**

---

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 6 juin 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2012-06-14.174 D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées,

Isabelle Leclerc	100 \$
Hélène Pomares	100 \$
Jessica Claude	100 \$
Vanessa Boisy	100 \$
Alexander Csizmadia	100 \$
Sophie Lavallée	100 \$
Michèle Longpré	100 \$
Leonarda Renda	100 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.6 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 5 juin 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-06-14.175 D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac /	
Tournoi de golf de la mairesse	760 \$
Écoles des Érables / Mini-camp de jour	300 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.7 Demande de subvention au MTQ pour l'amélioration du réseau routier**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-06-14.176 DE DEMANDER au MTQ le versement d'une subvention de 17 240 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le boul. des Promenades pour un montant subventionné de 17 240 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été exécuté.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2012
- Commission circulation et toponymie du 4 avril 2012

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h30. 4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement remplaçant le règlement n° 1064, établissant un règlement de prévention des incendies (Règ. N° 1140.02)**

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le règlement remplaçant le règlement n° 1064, établissant un règlement de prévention des incendies (Règ. N° 1140.02).

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier le titre du règlement, de permettre, à certaines conditions, les feux de foyer extérieur.

**5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 sur la circulation, la signalisation et le stationnement**

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le Règlement n° 1125 sur la circulation, la signalisation et le stationnement.

Ce règlement aura notamment pour objet :

1° d'interdire le stationnement en tout temps :

- Sur la rue de Normandie, entre la 10<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> avenue ;
- Sur la 9<sup>e</sup> avenue, entre le chemin d'Oka et la rue de Normandie, des deux côtés ;
- Sur la rue Cedar, entre les numéros 901 à 903.

2° d'établir une traverse piétonnière sur la rue de Normandie, à l'intersection de la 10<sup>e</sup> avenue, sur la 14<sup>e</sup> avenue face à l'école des Mésanges, sur la rue Saint-Jude face à l'école Saint-Jude et face à la gare Grand-Moulin.

3° de prévoir la circulation à sens unique sur la rue Saint-Jude, en direction sud, entre les rues de la Chapelle et Cedar.

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2012

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2012 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 749 870,04 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	250 192,63 \$

6.2 Autorisation de signature d'une option d'achat des lots 1 605 681, 1 606 931 et 1 606 932 (510-A, chemin d'Oka)

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et majoritairement résolu

2012-06-14.177

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville, une option d'achat des lots 1 605 681, 1 606 931 et 1 606 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera puisée à même le poste budgétaire 02.611.00.723.

ADOPTÉE

7. Greffé

7.1 Règlement d'emprunt n° 1466 - Dépôt du certificat du résultat du registre.

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 1466.

7.2 Modification de la résolution n° 2012-04-12.133 concernant l'adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion «Unité d'urgence»

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 2012-04-12.133 afin de remplacer le n° du règlement d'emprunt «1462» par «1466» ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-06-14.178

DE MODIFIER la résolution n° 2012-04-12.133 par le remplacement des mots «règlement d'emprunt n° 1462» par «règlement d'emprunt n° 1466».



**ADOPTÉE**

- 7.3** **Modification de la résolution n° 2012-02-09.038 concernant la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour la construction de services municipaux et fondation d'une rue sur le lot 1 973 850**
- 

CONSIDÉRANT la demande du MDDEP de modifier la résolution n° 2012-02-09.038 afin d'y ajouter le nom de «Groupe l'Héritage inc.».

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

- 2012-06-14.179** DE MODIFIER la résolution n° 2012-02-09.038 par l'ajout, au deuxième paragraphe et après le mot «promoteur», des mots «, Groupe l'Héritage inc.».

**ADOPTÉE**

**8. Ressources humaines**

**8.1 Engagement de personnel étudiant au Service technique et de l'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Angers directeur des Services techniques et de l'urbanisme, datée du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

- 2012-06-14.180** D'ENGAGER monsieur David Beaulieu, à titre d'étudiant, au Service technique et d'urbanisme, pour la période estivale, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnel - Service des communications et projets spéciaux**

---

CONSIDÉRANT le départ d'une employée au Service des communications ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Valérie Sauvé, directrice des communications et projets spéciaux ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-06-14.181

D'ENGAGER madame Véronique Mompelat, à titre de salariée à l'essai, à compter du 26 juin 2012, au poste d'adjointe à la directrice des communications et des projets spéciaux, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de policiers temporaires au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 24 mai 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

2012-06-14.182

D'ENTÉRINER les engagements de policiers temporaires suivants au Service de police régionale de Deux-Montagnes, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur :

	<b>à compter du;</b>
Jonathan Giaccio	1 <sup>er</sup> mai 2012
Kevin Henry	1 <sup>er</sup> mai 2012
Jessica Dubois	1 <sup>er</sup> mai 2012
Olivier Yargeau	1 <sup>er</sup> mai 2012
Joanie Blanchette	1 <sup>er</sup> mai 2012
Guillaume Brousseau	1 <sup>er</sup> mai 2012
Jena-Christophe Rouleau	1 <sup>er</sup> mai 2012
Mathieu Deslauriers	22 mai 2012
Marc Rivest	22 mai 2012
Alexandre Després	24 mai 2012

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-215-01-141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Engagement de personnel temps partiel temporaire moins de 24 heures au Service des loisirs et services communautaires – section bibliothèque**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Johanne Chaput, datée du 5 juin 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2012-06-14.183** D'ENGAGER madame Judith Lemieux à titre de salarié temps partiel temporaire moins de 24 heures, au poste de commis à la bibliothèque, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-772-01-141.

**ADOPTÉE**

**8.5 Engagement de personnel étudiant aux Services des Finances – section informatique**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, datée du 5 juin 2012 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2012-06-14.184** D'ENGAGER monsieur Maxime Latreille, à titre d'étudiant informatique, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.135.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.6 Engagement d'une répartitrice temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim, datée du 25 mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2012-06-14.185** D'ENTÉRINER l'engagement de madame Catherine Rousseau, à titre d'employée temporaire, au poste de répartitrice, à compter du 22 avril 2012, et ce, pour une durée maximale de 5 mois, au Service de police régionale de Deux-Montagnes, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.211.01.141.

**ADOPTÉE**

## 8.7 Engagement d'une secrétaire mobile permanente à la ville de Deux-Montagnes

---

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des Finances et trésorière, datée du 5 juin 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2012-06-14.186

D'ENGAGER madame Joanne La Branche, à titre de salarié à l'essai, au poste de secrétaire mobile, à compter du 4 juin 2012, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.221.01.141.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

## 9. Urbanisme

### 9.1 Demandes d'approbation de PIIA

---

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2012-06-14.187

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	222, 18 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 975 216)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement du revêtement extérieur du bâtiment unifamilial de type cottage. Le revêtement extérieur de la façade principale sera à environ 50 % de brique (type Nova brique) de couleur beige (dune) et à environ 50 % d'un déclin de bois (CanExel) de couleur sable. Les trois faces restantes seront recouvertes d'un déclin de bois (CanExel) de même couleur.
B)	33, 12 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 296)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement d'une partie du revêtement extérieur de la façade principale du

	bâtiment unifamilial de type cottage. Le revêtement extérieur de la façade principale sera à environ 50 % de brique, de couleur rouge.
C) 127, Elm (Lot 1 605 573)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment unifamilial de type cottage. Les dimensions sont de 9m de profondeur par 13m de largeur pour une superficie approximative de 106m <sup>2</sup> . Le revêtement extérieur de la façade principale sera à environ 75% en déclin de bois torréfié et le revêtement extérieur secondaire sera à environ 25 % en déclin de fibrociment de couleur gris. Pour la finition de l'entrée principale, une brique dans des teintes de beige sera utilisée. Les faces arrière et latérales seront recouvertes d'un déclin de bois torréfié de même couleur que le revêtement principal.
D) 91, 12e avenue (Lot 1 606 698)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement d'une partie du revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment unifamilial de type cottage. Le revêtement extérieur de la façade principale sera à environ 50 % de pierre (style pierre des champs), de couleur beige.
E) 600, rue Guy (Lot 1 605 816)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement de la résidence principale par l'ajout d'un garage attaché. Les dimensions sont de 6.30m de largeur par 8.84m de longueur. Les matériaux de revêtements extérieurs utilisés seront identiques à ceux existant sur le bâtiment, soit de l'aluminium blanc pour la façade principale et d'aluminium pour la face latérale et arrière. Le bardeau de la toiture est de couleur verte. Le requérant devra démolir la première entrée charretière.
F) 299, 6e avenue (Lot 1 605 798)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de remplacement d'une partie du revêtement extérieur de la façade principale du bâtiment unifamilial de type bungalow. Le revêtement extérieur de la façade principale sera à 100 % de brique, de couleur beige.

**ADOPTÉE****10. Travaux publics****10.1 Engagements de la ville dans le cadre du programme d'infrastructure Québec/Municipalités – Renouvellement des conduites (volet 1.5)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec/Municipalités* ;

CONSIDÉRANT que la ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui sera confirmée dans une correspondance du MAMROT ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2012-06-14.188

DE S'ENGAGER envers le MAMROT à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la ville ;

DE S'ENGAGER à être seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec/Municipalités ;

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux jointe à la présente, et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une correspondance du MAMROT ;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation des travaux ;

DE S'ENGAGER à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution et dont la liste est jointe en annexe ;

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

DE NOMMER monsieur Martin Angers, ing., comme personne autorisée à présenter une demande de subvention pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes et à signer tous les documents requis.

**ADOPTÉE**

## **10.2 Élaboration d'un plan d'action complémentaire pour la réduction des émissions de GES et la planification stratégique du territoire**

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris la réalisation de l'inventaire des GES et l'élaboration d'un plan d'action visant la réduction des GES en ce qui a trait aux activités reliées aux opérations municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'élaborer un plan d'action complémentaire visant les activités reliées à la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la ville a obtenu une subvention de 70 000 \$ du MDDEP pour l'élaboration de ce plan d'action ;

CONSIDÉRANT que les conclusions de cette étude permettront d'améliorer la planification stratégique du territoire de la ville dans une

vision intégrée de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable tout en favorisant un essor économique viable;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2012-06-14.189**

D'ACCORDER le contrat pour l'élaboration d'un plan d'action complémentaire visant les activités reliées à la collectivité, à la firme YHC Environnement inc., pour la somme de 21 300 \$ \$ plus taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.00.499.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et Services communautaires**

**11.1 Protocole d'entente avec l'Association de balle-molle Deux-Montagnes pour la gestion d'une cantine au Parc Olympia**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 31 mai 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2012-06-14.190**

DE SIGNER avec l'Association de balle-molle Deux-Montagnes, le protocole d'entente concernant la cantine du parc Olympia. L'entente est d'une durée de 1 an, renouvelable automatiquement. Le maire et le directeur des Loisirs et services communautaires sont autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

**11.2 Protocole d'entente avec Excel Gym – Zodiak Cheerleading inc. pour tenir l'activité de cheerleading sur le territoire de la ville**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2012-06-14.191**

DE SIGNER avec Excel Gym – Zodiak Cheerleading inc., le protocole d'entente concernant l'activité de cheerleading sur le territoire de la ville ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

**11.3 Autorisation au Club Social Héritage à tenir le Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 16 juin et le 25 août 2012 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Social Héritage concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds ;

CONSIDÉRANT les rapports du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 4 juin 2012;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2012-06-14.192**

D'AUTORISER le Club Social Héritage à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 16 juin et le 25 août 2012, de 8h30 à 17h30, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.4 Autorisation au Comité Rocky Holt à tenir le Tournoi de balle-molle au Parc Central le 21 juillet 2012 et au Parc Olympia et Parc Central du 10 août au 12 août 2012 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

---

CONSIDÉRANT la demande du Comité Rocky Holt à tenir deux Tournois de balle-molle au parc Olympia et au parc Central dans le cadre de levées de fonds ;

CONSIDÉRANT les rapports du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 4 juin 2012;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Nathalie Chayer  
et unanimement résolu

**2012-06-14.193**

D'AUTORISER le Comité Rocky Holt à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Central, le 21 juillet 2012, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

D'AUTORISER le Comité Rocky Holt à tenir un Tournoi de balle-molle aux Parcs Central et Olympia, du 10 août au 12 août 2012, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité

**ADOPTÉE**



**12. Deuxième période de questions spécifiques**

(sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h28.  
3 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h50.

**13. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2012-06-14.194** DE LEVER la présente séance à 21h50.

Signé *Marc Lauzon*  
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier